Bruxelles, le 7 avril 2015

NOTE À TOUS LES RÉVISEURS AGRÉÉS
NOTE 2015-6

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne: Communication de la FSMA concernant la formation permanente du 6 mai 2015

La FSMA à publié sur son site une communication concernant la formation permanente des réviseurs agréés que la FSMA organisera le 6 mai 2015 (Communication FSMA_2015_06 du 31/03/2015).

L'inscription doit se faire au plus tard le 24 avril 2015 et est gratuite.

Il est important de signaler que la FSMA attend que les réviseurs qui sont actifs dans le secteur des sociétés immobilières réglementées suivent la formation prévue pour le secteur des organismes de placement collectif et leurs sociétés de gestion.

Le fait de ne pas suivre la formation permanente peut avoir des conséquences majeures. Le Conseil renvoie pour plus de détails à cet égard à la communication de la FSMA.

Les réviseurs qui ne sont pas en mesure de suivre la formation permanente sont priés de le signaler au secrétariat scientifique (virgile.nijs@gmail.com) en indiquant s'ils exercent déjà des missions révisorales auprès des établissements sous contrôle de la FSMA.

N'hésitez pas à adresser à Virgile Nijs vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente note.

Nous vous prions d'agréer, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos salutations confraternelles.

Jean-François Hubin,
Président

Institut des Réviseurs Agréés
pour les Institutions Financières
Institut Royal
Union professionnelle reconnue

Instituut van de Revisoren Erkend
voor de Financiële Instellingen
Koninklijk Instituut
Wettig erkende beroepsvereniging

Bld E. Jacqmainlaan 135/1 – Brussel B-1000 Bruxelles – Tel. : 02/512.51.36 – Fax. 02/512.78.86